

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 13 février 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 février 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Hélène BOUDON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Stéphanie BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE ZA RACINE**

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Tony BERNARD,
Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	- 6 191,93
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (362 140,37 – 367 989,96)	- 5 849,59
Déficit de fonctionnement reporté (B=FR 002)	- 342,34
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	99 562,15
Solde exécution exercice (D) : Recettes – Dépenses (367 712,17 – 265 174,99)	102 537,18
Résultat antérieur reporté (E = ID 001)	-2 975,03
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses	0
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	99 562,15

Compte tenu du caractère particulier des Zones d'activités pour lesquels le besoin de financement résulte notamment de la comptabilité de stocks,
Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement qui clôture sur un excédent cumulé à 99 562,15 ;

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	- 6 191,93

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 52	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

